

... La zone Euro est composée de 17 Etats-membres sur les 28 de l'Union européenne, illustrant la une volonté de coopération renforcée par ces Etats. La politique budgétaire relève d'une compétence nationale mais elle est soumise à des contraintes européennes, appelée "discipline budgétaire", qui elles-mêmes connaissent des limites.

... Les contraintes budgétaires de la zone Euro ont été posées par le Pacte de stabilité et de croissance ^(PSC). Ce pacte prévoit principalement que le déficit public d'un Etat ne puisse pas être supérieur à 3% de son PIB et que sa dette publique ne soit pas supérieure à 60% du PIB. Ce pacte a été signé afin de maintenir la zone Euro en bonne santé économique et unifiée en évitant les déséquilibres économiques entre les pays trop importants. Il s'agit également d'asseoir la crédibilité de l'Euro sur le marché international des changes, en particulier face au dollar, et de permettre aux Etats d'emprunter à des taux relativement faibles et donc d'investir. Cette discipline budgétaire a pour conséquence de limiter les dépenses budgétaires des Etats membres de la zone Euro, sous peine, théoriquement, de sanctions pouvant prendre la forme d'amendes (ce qui a alors pour effet de creuser le déficit, générant ainsi un cercle vicieux).

... Toutefois, des dérogations à cette discipline budgétaire ont été prévues, notamment en cas de contexte économique particulièrement difficile, tel que la crise économique initiée par la crise des subprimes en 2008 qui a mené depuis 2012 en crise des dettes souveraines en Europe. La France a ainsi une dette publique de plus de 90% de son PIB, ce qui, au-delà des critères du PSC mais toléré du fait du contexte. La Commission européenne veille néanmoins à ce que les Etats respectent leurs engagements et formule des propositions quant aux politiques budgétaires nationales.